



Paris, le 24 septembre 2018

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN
Présidente de la CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la mise en œuvre à cette rentrée par le ministère de l'Éducation nationale d'évaluations nationales standardisées en Cours préparatoire, passation des évaluations de CP et de CE1, nous sommes interpellés à propos de l'anonymat et de la garantie de confidentialité des résultats des élèves. Le responsable du fichier est astreint à une obligation de sécurité : il doit notamment prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données qu'il a collectées et éviter leur divulgation à des tiers non autorisés.

Afin de pouvoir rassurer les enseignants et enseignantes et les familles et de répondre à nos mandats, nous souhaiterions savoir si le logiciel de saisie des données a bien fait l'objet d'une demande d'avis ou d'autorisation, ainsi que les références de la délibération correspondante de la CNIL, sauf à ce qu'il n'existe des dispositions légales particulières permettant un traitement informatique des évaluations CP et CE1 de ce début d'année scolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir porter ces éléments à notre connaissance.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU